

Compétitivité : les quatre propositions de Louis Gallois pour booster le secteur numérique



Dans le rapport Gallois, le numérique n'est cité que cinq fois. Autrement dit, quasiment pas. Pourtant, aux Assises du numérique, le commissaire général à l'investissement, Louis Gallois, a bien présenté le numérique comme une priorité des investissements d'avenir et un facteur majeur de la productivité de l'industrie.

Avec Antoine
Chéron

Les 29 et 30 novembre, se sont tenues les Assises du numérique à l'université Dauphine.

Louis Gallois, commissaire général à l'investissement depuis juin 2012, intervenait à cette occasion au sujet du redéploiement des fonds du grand emprunt autour de quatre terminologies, faisant ainsi suite au rapport qu'il a remis au gouvernement le 5 novembre 2012 et à la demande de François Hollande sur la compétitivité de l'industrie française.

Il remettait par là en cause la distribution de l'enveloppe de 4,5 milliards débloquée pour le numérique par Nicolas Sarkozy. Les fonds étaient répartis entre d'une part les usages, les services et les contenus innovants d'autre part (2,5 milliards), ainsi que le développement des réseaux à très haut débit (2 milliards), et enfin 250 millions étaient destinés au développement des smart grids, des réseaux de distribution électrique intelligents.

Louis Gallois avait évoqué, dans son rapport, le sujet des nouvelles technologies comme l'un des secteurs à réformer pour relancer la croissance et améliorer la compétitivité de la France dans le secteur industriel.

Il a précisé lors des Assises du numérique qu'il fallait une mobilisation plus importante de l'investissement dans quatre domaines.

Il propose d'abord d'investir dans le cloud computing, puis de développer la cyber sécurité, qui représente un coût certain pour les entreprises françaises, moins bien protégées que leurs homologues européens, ainsi que de développer le calcul intensif permettant de gérer d'importants volumes d'informations numériques. Enfin, il préconise le développement des systèmes embarqués.

Selon les analyses de Louis Gallois, il est nécessaire de donner un nouveau souffle au secteur industriel français, en crise depuis plusieurs années (la part de l'industrie dans la valeur ajoutée est tombée de 18% en 2000 à 12,5% en 2011 selon le rapport du Conseil des ministres du 7 novembre 2012). Il conclut que cette faiblesse française est due à un manque d'innovation. L'Etat devrait alors investir davantage dans le numérique notamment pour la formation des travailleurs du secteur industriel, ce dernier étant très sensible aux évolutions technologiques.

De plus, il souligne que les entreprises françaises sont actuellement enfermées dans un cercle vicieux qui les entrainerait à réduire leurs coûts pour accroître leur compétitivité au niveau européen, ce qui entrainerait une baisse de leurs investissements en matière d'économie numérique.

M. Gallois a plaidé également pour la création d'un prêt numérique pour les PME afin de leur faciliter l'accès au NTIC (Nouvelles Technologies de l'information et de la communication) et ce autant dans le processus de décision que dans la production des produits. On constate en effet que seulement 15% des PME bénéficient pleinement du potentiel offert par les TIC.

Le gouvernement pourrait prochainement décider la création du "Passeport pour l'économie numérique" qui consisterait en une offre gratuite de découverte par la mise à disposition des petites entreprises d'une vingtaine de modules d'initiation et d'offres labellisées par lesquelles elles bénéficieraient d'avantages et de conditions de financement spécifiques.